



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ DU MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2012

BULLETIN N° 152

77^{ème} Année

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	3
ETAT DES PRÉSENTS	4
ORDRE DU JOUR	5
ADOPTION DU BULLETIN N° 151 DU 7 DÉCEMBRE 2011	7
COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT	8
AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS	9
<input type="checkbox"/> Délibérations pour acte :	9
- Compte-rendu des décisions prises par le président en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-04-09/05 du 9 avril 2008	9
- Compte-rendu des décisions prises par le bureau les 20 décembre 2011 et 17 janvier 2012 en vertu de la délégation accordée par délibération du comité n°c_2008-06-25/07 du 25 juin 2008	9
- Débat d'orientation budgétaire 2012.....	17
- Etat annuel des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'année 2011	24
<input type="checkbox"/> Délibérations :	25
- Contributions à mettre en recouvrement en 2012 pour les charges dues par les communes au SIGERLY.....	25
QUESTIONS DIVERSES	26
DÉLIBÉRATIONS	27

<p style="text-align: center;">ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU COMITÉ BRON, MERCREDI 1^{er} FÉVRIER 2012</p>

Le mercredi 1^{er} février 2012 à 18h35, le Comité du Syndicat intercommunal de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise, régulièrement convoqué le 25 janvier 2012, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE, Président. La séance s'est tenue au Salon d'Honneur de la Mairie de Bron.

Secrétaire de séance : Monsieur Charles TOURDES

Nombre de délégués en exercice..... 112
Nombre de délégués titulaires présents 56
Nombre de délégués suppléants présents 7
(remplaçant un délégué titulaire)
Nombre de pouvoirs 1
Nombre total de délégués ayant voix délibérative 64

Pouvoir donné par un délégué titulaire à un autre délégué titulaire

- E. DELOR (titulaire de Saint Fons) donne pouvoir à P.A. MILLET (titulaire de Vénissieux).

Assistent à la réunion :

Monsieur Yves CORON, Directeur Général des Services

Madame MOREL, Responsable des services administratifs

Mesdames MAMAN, PASQUIER, ROSSET, THORAL et Messieurs COZETTE et ESCUDER services administratifs

Mesdames SALIGNAT et TRAN, Messieurs BAS et MOUYON services Dissimulation des réseaux et Eclairage Public

Monsieur DESBOUIS, Responsable du service Concessions

Madame HENNET, Responsable du service Énergies

Messieurs F. CORON, service Énergies

ETAT DES PRÉSENTS

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES				DELEGUES SUPPLEANTS			
Albigny-s/Saône	S. PROUVEUR	e	G. VESSIERES	e	M. BALAIS	e	A. BONY	e
Brignais	G. DESFORGES	X	D. VIRET	e	W. RAMOS		C. MOGAVERO	
Bron	C. TOURDES	X	C. LABIE	X	F. LARTIGUE-PEYROU		A. KHEDER	
Cailloux-s/Fontaines	A. BRUYAS		R. KINDLÉ	e	J-P. PERRET	e	R. VENDITTI	X
Caluire-et-Cuire	P. MONNEYRON	X	M. PANTIGNY	X	M. SANS		E. BOURSEY	
Champagne-au-Mt-d'Or	D-J. DELABRE	e	G. SOUY	e	B. DIALINAS		C. PRESLE	
Chaponost	R. DEGUELDRE	X	J-C. KOHLHAAS		S. CAUSSE		A. GERON	
Charbonnières-les-Bains	P. FORMISYN	e	T. ELMASSIAN		A. ROUX		P. FAYOLLE	
Charly	G. GIRE	X	M-L. RUÉ	X	J. TOUILLON		E. FRISO	
Chasselay	J. PARIOST	X	B. LASSAUSAIE		D. LORCHEL		P. DUMONT	
Collonges-au-Mt-d'Or	L. RUELLE	X	J. CARTIER	X	J. DUPUIS		D GAIDIER	
Communay	G. BARDENET	X	J-P. CHONÉ		B. MERLET		C. GAMET	
Couzon-au-Mt-d'Or	P. VERON		P. CORET	X	L. BESSON	X	C. PRADINAS	
Craponne	H. DUHESME	X	A-M. PERAGINE		J-P. GANDELIN		E. MATHIAS	
Curis-au-Mt-d'Or	X. LEONARD		M. BRIDON	X	R. MARTIN		C. SANTINELLI	
Dardilly	M. ANDRE		J. FARAMIN	X	Y. VIREMOUNEIX		G. LAMY	
Décines-Charpieu	V. BLANCHET	X	F. PIRET		B. MERCADER		F. ROUSSET	
Ecully	L. SZTERNBERG		P. COSTANTINI		A. LELIEVRE		E. VITAL-DURAND	
Feyzin	M. GUILLOUX		R. FARNOS	X	M. ATHANAZE		H. ZAYANI	
Fleurieu-s/Saône	J-P. GUILLERMIN		E. RUIZ-COLECHAR		M. GIRAUD	X	C. VERGNAIS	
Fontaines-St-Martin	A. GLEREAN	X	A. ESCOURROU	X	L. FILLoux		C. DESSUS	
Fontaines-s/Saône	R. BORDAIRON	X	O. BRUSCOLINI		A-M. LAVIALLE		L. BOISSON	
Francheville	J-P. VEYRIER	X	C. RAWAS	X	G. BESSON		M. RIGOUDIS	
Genay	M. GHANEM		S. CROZE	X	G. MICHAUD		B. GAUTHIER	
Grigny	R. BALME	e	D. ROYER	e	A. PIGEON		A. DARTOIS	
Irigny	G. RONY	e	P. BOSGIRAUD	e	G. ROBIN		A. SANLAVILLE	
Limonest	L-P. TARDY	X	J-L. BARBIER		C. PITANCE		A. MARQUES	
Millery	P. DESCOTES		A. CASADO	X	R. THOLLET		P. BERARD	X
Montanay	M. SEIGNER	X	J-P. BERNARD	X	C. ESCOFFIER		P. DESGOUTTE	
La Mulatière	J-C. MULLER	X	A. BLANC		D. BERGON		J-P. BESSON	
Neuville-s/Saône	M. RODRIGUEZ	X	L. BUFFARD	X	B. CHRETIN		P. RACHAS	
Oullins	C. AMBARD	X	B.GENTILINI	X	P. LE GALL		G. TRANCHARD	
Pierre-Bénite	D. DELEAZ	X	P. FARNIER	X	B. CHENANI		D. CHIZAT	
Poleymieux-au-Mont-d'Or	D. POSNER		S. ULRICH		J.B. MICHEL		C. CARDONA	
Rillieux-la-Pape	N. APPELL		J-L. VEAU PERRIER	X	S. FITOUSSI		J. BERARD	
Rochetaillée-sur-Saône	M. COMTE		N. FERBER	X	G. JEGO		C. PRAT (COMTE)	
St-Cyr-au-Mont-d'Or	G. FRAPPIER	X	G. RAY	X	B. BOURBONNAIS		J. WELKER	
St Didier-au-Mont-d'Or	J. MATHERON	e	C. DUBUIS	e	E. DEBARD		C. BASSET	X
St-Fons	S. PERRIN		E. DELOR	e	C. BEN LEMBAREK		J. POZZI	
St Genis-Laval	P. ZACHARIE	X	J-P. CLEMENT		Y. GAVAULT		D. LAFAURE	
St Genis-les-Ollières	D. EYRAUD		A. BASTIE		G. CARTON		C. BEJANNIN	
St Germain-au-Mt-d'Or	P. PERARDEL	e	V. TOUTANT		D. YVOREL	X	Y. LAROYE	
St Priest	C. DUBOS	X	W. PLAZZI	X	F. BOTTURA		G. VEYRON	
St Romain-au-Mt-d'Or	J. LAPORTE	X	P. CURTELIN	X	M. GERWIG		P. CHALAMET	
St Symphorien d'Ozon	B. BARAZZUTI	X	R. BEROUD		C. BEAUFRERE		P. TEXEIRA	
Ste-Foy-les-Lyon	A. BAVOZET	X	M. MOLIMAR	e	P. BARRELLON		M. BARLET	
Sathonay-Camp	P. ABADIE	X	B. DUPONT	X	G. DURIEU		A. LAVEUR	
Sathonay-Village	M. MOIROUD		C. RAMIREZ	X	M-L. PONSIN	X	R. KREMER	
Tassin-la-Demi-Lune	A. BRUNETEAU	X	H. PAYEN	X	J-B. RIO		M. FRANCOIS	
Ternay	R. VILLEJOBERT	X	D. GIRARD		B. MINASSIAN		Pierre GAUTIER	
La Tour-de-Salvagny	J-P. BOURGÈS	X	J. DEBORD	e	S. HOUDEAU		J-P. LACHAUD	
Vaulx-en-Velin	P. ROBERT		S. YAHIAOUI		A. TOULERON			
Vénissieux	P. A. MILLET	X	E. BAFOUNTA		H. THIVILLIER		S. HAMDIKEN-LEDESERT	
Vernaison	E. BRUN-PICARD	e	J. RUSSIER	X	S. MORVAN		R. BERNARD	
Villeurbanne	G-L. DEVINAZ	X	B. VESSILLER		R. LLUNG		H. BRAVO	
Vourles	J-J. RUER		G. GRANADOS	e	E. MESNIER		G. DE BERNARDIS	

ORDRE DU JOUR

- Adoption du bulletin n° 151 du 7 décembre 2011 ;
- Compte rendu d'activités du Président ;
- Délibérations pour acte :
 - C-2012-02-01/01 • Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.
 - C-2012-02-01/02 • Compte-rendu des décisions prises par le Bureau les 20 décembre 2011 et 17 janvier 2012 en vertu de la délégation accordée par délibération du Comité n° C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.
 - C-2012-02-01/03 • Débat d'orientation budgétaire 2012.
 - C-2012-02-01/04 • État annuel des travaux de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'exercice 2011.
- Délibérations :
 - C-2012-02-01/05 • Contributions à mettre en recouvrement en 2012 pour les charges dues par les communes au SIGERLY.
- Questions diverses.



La séance est ouverte à 18h35 sous la présidence de Monsieur Pierre ABADIE.

M. ABADIE, Président.- Nous allons commencer.

Tout d'abord, je voudrais remercier Mme Guillemot de sa présence, cela fait plaisir qu'un maire soit avec nous, parce qu'on sait que l'on a, surtout une commune comme Bron, beaucoup d'activités, Mme le Maire est très sollicitée, d'ailleurs tout à l'heure elle nous quittera pour aller à une autre assemblée générale, de Taekwondo.

Merci aussi de nous prêter cette magnifique salle pour nous accueillir. C'est l'occasion aussi pour les différents délégués du syndicat de découvrir le charme de nos communes qui font partie de notre patrimoine.

Comme c'est la tradition, on va demander à Madame le Maire de dire quelques mots sur sa commune.

Mme GUILLEMOT.- Bienvenue à Bron dans cet hôtel de Ville. J'en profite bien sûr pour y associer mes collègues Charles Tourdes et Christian Labie qui sont représentants au SIGERLY de la Ville de Bron, puisque nous sommes adhérents depuis de nombreuses années.

Bron compte presque 40 000 habitants. Nous avons un territoire de 1 000 hectares situés juste entre Lyon, Villeurbanne, Saint-Priest, Décines et Vaulx-en-Velin. Nous sommes séparés malheureusement par deux autoroutes : le périphérique et l'A43. Si vous êtes allés à Mermoz-Pinel, vous avez vu que nous avons enfin une porte et nous avons fait reculer l'autoroute. Nous

espérons d'ailleurs la faire reculer dans le cadre de l'ANRU 2 encore plus pour qu'elle ne soit plus dans Parilly, mais c'est une autre histoire.

Nous avons une spécificité : Bron accueille énormément de grands équipements nationaux hospitaliers, puisque nous sommes sans doute l'une des villes les plus hospitalières en France. Nous accueillons Neuro-Cardio, l'Hôpital du Vinatier et maintenant l'Hôpital Mère-enfant.

Nous avons 4 500 naissances par an. D'ailleurs un jour Le Progrès avait dit : « 4 500 naissances à Bron, c'est extraordinaire ! ». Ils avaient oublié de penser que ce n'étaient quand même pas que les Brondillants qui faisaient 4 500 naissances... J'avais fait une petite réponse au directeur du Progrès en lui disant que c'était tout de même un sacré challenge !

Nous avons Desgenettes qui est sur Lyon 3ème et qui travaille avec nous.

Nous avons l'École du Service de Santé des Armées. Nous avons absorbé Bordeaux voici deux ans. Cela se passe très bien.

Et nous avons un gros pôle d'équipement avec aujourd'hui l'IFSTTAR (anciennement l'INRETS), Météo-France, le CRIR -je suis ingénieur TPE, je suis au Ministère de l'Équipement, mais mon collègue Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ est au CRIR-, le CETU.

Et nous avons l'Université de lettres et de sciences humaines, 18 000 étudiants à Parilly.

Nous avons aussi une autre spécificité, qui est la plus difficile à résoudre, c'est l'existence du grand ensemble de 3 000 logements HLM sur Parilly, sur lesquels nous avons une politique assez ambitieuse de renouvellement urbain. La grande barre de 420 logements est tombée voici deux ans.

Et nous avons aussi une petite copropriété privée sur laquelle nous travaillons dans le cadre du renouvellement urbain, sachant que le reste de la ville est plutôt en maisons individuelles ou en petits collectifs.

Nous avons une politique urbaine, dans tous les sens du terme, avec l'ensemble de nos partenaires, que ce soit le Grand Lyon mais aussi nos syndicats, le SIGERLY, etc.

Et avec l'arrivée du tram T2, la ville a décollé. Vous seriez venus voici 15 ans, vous auriez vu des parcelles qui étaient murées sur nos commerces. Donc réellement on peut témoigner aujourd'hui que l'arrivée du tram T2 a structuré notre espace, nous a donné la possibilité de reprendre l'ensemble du travail urbain et du projet de développement, avec aussi tout le travail que nous faisons en partenariat avec Saint-Priest et Porte des Alpes, j'en profite pour saluer les collègues de Saint-Priest. Et nous avons aussi une partie de la zone d'Auchan que nous partageons avec la ville de Saint-Priest.

En fait, plus d'un tiers de la surface de notre commune est impacté soit par des hôpitaux, soit par des grandes infrastructures nationales, ce qui fait d'ailleurs que nous avons très peu de taxe professionnelle. Et je dois vous dire que pour nous la TPU a été plutôt une très bonne opération en ce qui concerne Bron, puisqu'on est une ville qui était une ville résidentielle, sans beaucoup d'espaces tertiaires.

Nous avons fait le Parc du Chêne voici une dizaine d'années, et nous avons encore près de 70 hectares sur l'aéroport, c'est un sujet sur lequel nous allons travailler avec la CCI, puisque c'est la dernière vraiment grande réserve que nous avons en termes d'urbanisme.

Et après avoir fait Mermoz-Pinel, nous accueillons la deuxième tranche de T2 qui va aller jusqu'à Eurexpo et qui nous permettra de désenclaver tout l'est de notre commune. C'est aussi pour nous une opportunité que nous avons su saisir. Je ne vous dis pas qu'en milieu de mandat c'est facile, parce qu'un tramway et le dévoiement de 16 lignes de bus, je pense que tous les élus qui sont ici, vous imaginez ce que cela veut dire. Je remercie d'ailleurs M. Charles Tourdes qui est à la voirie et aux transports, il sait ce que je veux dire. Nous y sommes parvenus, et je crois que cela aussi, c'est le travail des élus locaux de tout mettre en œuvre pour que les grands dossiers d'agglomération aboutissent, et avec le moins de nuisances possibles pour nos concitoyens.

Aujourd'hui je suis vraiment ravie d'accueillir ici le SIGERLy et le Conseil syndical, sachant que nous sommes dans la Salle des Mariages, et j'ai cru comprendre que le préfet voulait que l'on divorce... (Rires). J'ai l'impression qu'il n'y a pas de consentement mutuel.

Ici ce n'est pas la salle des divorces mais la Salle des Mariages, donc j'espère que l'on va rester marié ensemble.

En tout cas, je souhaite que vous ayez une assemblée productive et fructueuse, et je pense que vous avez bien sûr parlé de ce problème-là dont je m'entretenais tout à l'heure. Et bien entendu, nous avons délibéré, comme l'ensemble des villes adhérentes, pour qu'il y ait un groupe de travail, et j'espère que ce groupe de travail permettra au préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, de revenir sur cette décision de dissoudre le SIGERLy, auquel nous tenons à Bron, comme dans l'ensemble de nos communes.

Donc bienvenue, travaillez bien !

Je me rends à mon Taekwondo, sachant que nous avons eu voici quinze jours un jeune qui est champion de France Minimes. Donc je vais le féliciter et je reviendrai prendre un petit buffet avec vous.

Fructueux travail et merci à vous !

M. ABADIE, Président.- Merci Annie.

Je vous propose de commencer cette assemblée générale.

▪ Désignation du secrétaire de séance

M. ABADIE, Président.- Je propose que M. Charles TOURDES soit notre secrétaire de séance.

Nous avons quelques absents excusés. (*Lecture de la liste des personnes excusées*).

Je vous rappelle la date de notre prochain comité : il aura lieu le 14 mars à Champagne au Mont-d'Or. Nous changerons de l'est à l'ouest.

ADOPTION DU BULLETIN N° 151 DU 7 DÉCEMBRE 2011

M. ABADIE, Président.- Nous devons adopter le compte-rendu de notre comité n°151 du 7 décembre 2011.

Je n'ai pas eu d'observations ni de remarques sur ce bulletin. Je vous propose donc de l'adopter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne.

Le bulletin n°151 du 7 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

M. ABADIE, Président.- Je vais vous donner lecture du compte-rendu d'activité. Il est assez important.

- Le Bureau statutaire s'est réuni les 20 décembre 2011 et 17 janvier 2012.
- Le Bureau restreint s'est réuni les 13 décembre 2011 et 10, 17, 24 et 31 janvier 2012.
- 20 décembre 2011 : Rendez-vous avec Mme CHAMBRE-FOA du Grand Lyon (SDCI).
- 27 décembre 2011 : Signature pour l'achat des locaux au Conseil général du Rhône, 2^{ème} étage.
- 3 janvier 2012 : Réunion d'information relative à l'arrêté du SDCI.
- 4 janvier 2012 : Rendez-vous avec la FNCCR.
- 5 janvier 2012 : Rendez-vous en préfecture pour le suivi de la chaufferie de Sathonay-Camp.
- 9 janvier 2012 : Rendez-vous avec le président du Grand Lyon (accompagné de M. DEVINAZ).
- 9 janvier 2012 : Rendez-vous avec le magistrat de la Chambre régionale des comptes.
- 10 janvier 2012 : Réunion d'information avec le personnel.
- 16 janvier 2012 : 1^{ère} rencontre avec USéRA, l'union des syndicats d'énergies de la région Rhône-Alpes.
- 16 janvier 2012 : Rencontre avec Jacques LONGUET, directeur régional ERDF.
- 23 janvier 2012 : Vœux au personnel et membres du Bureau.
- 24 janvier 2012 : Présentation programme travaux 2012 ERDF et SIGERLy.
- 26 janvier 2012 : Rendez-vous avec le Grand Lyon et la Ville de Lyon pour le SDCI.
- 27 janvier 2012 : Comité de pilotage chaufferie bois de Sathonay-Camp.
- 27 janvier 2012 : Rencontre en mairie de Caluire : point sur les travaux dissimulations
- 30 janvier 2012 : Rencontre avec le préfet concernant le SDCI.
- 31 janvier 2012 : Matinale du SIGERLy à l'Hôtel de Région : visite + conférence.
- 1^{er} février 2012 : Rencontre en mairie de St Didier au Mont d'Or.

Beaucoup de rencontres. Et je pense que d'ici cet été, de nombreuses encore vont arriver. D'ailleurs, tout à l'heure j'étais dans le bureau de Madame le Maire de Bron pour parler de la position de la Ville de Bron par rapport au Syndicat.

Voilà pour l'ensemble du compte-rendu. Je vous ferai une synthèse de tout cela avant le débat d'orientation budgétaire. La question que l'on s'était posée était de dire : on va faire le débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire ce que l'on va faire au cours de l'année 2012. Dans le contexte actuel on pouvait s'interroger sur la validité ou les conséquences d'un débat d'orientation. Vous verrez que c'est plutôt rassurant d'un côté mais qu'il faudra être très vigilant de l'autre. Nous aurons l'occasion d'en parler dans un petit moment.

AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

☐ Délibérations pour acte :

C-2012-02-01/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 27.

M. ABADIE, Président.- Je continue avec les décisions prises par le président.
(Lecture des décisions prises par le Président).

C-2012-02-01/02

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU LES 20 DECEMBRE 2011 ET 17 JANVIER 2012 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, président

Confère délibération page 28.

M. ABADIE, Président.- (Lecture des décisions prises par le Bureau).

Voilà pour les décisions de Bureau et de votre Président.
Je vous demande d'en prendre acte.

M. ABADIE, Président.- Avant de démarrer le débat d'orientation budgétaire, on s'était posé la question de dire : on fait ce débat, mais qu'en sera-t-il du SIGERLy par rapport aux événements qui se sont passés, notamment à l'arrêté du Préfet du 19 décembre ?

Je ferai un résumé parce qu'il y a eu tellement de rencontres et autres, je ne vais pas entrer dans tous les détails. J'ai essayé de vous résumer en quelques mots où nous en sommes aujourd'hui.

Je rappelle que dans le cadre du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale, avait été décidée la fusion du SYDER et du SIGERLy. C'était ce qui était inscrit dans cette démarche.

Le SIGERLy avait délibéré avec un avis défavorable pour cette fusion, au motif que la Ville de Lyon n'était pas impliquée dans le processus et que la représentativité n'avait pas été mise en avant. Nous avons dit que nous aimerions qu'un groupe de travail se mette en place pour travailler dans ce sens-là.

Pour le SYDER, la démarche a été différente, puisqu'ils ont délibéré en signifiant simplement qu'ils étaient le syndicat départemental et que pour eux la question ne se posait pas puisqu'ils étaient déjà syndicat départemental.

Je tiens à dire qu'un syndicat départemental doit être à la taille du département. Donc on ne peut pas se prénommer, même si dans le titre il est bien dit syndicat départemental. Il ne l'était pas à l'époque puisque pour être départemental, il aurait fallu que la Ville de Lyon soit aussi incluse. Donc il y avait une légère déformation du titre. Mais bon, ils ont ce titre, ils le gardent, pas de souci.

Mais légalement, ce n'est pas un syndicat départemental. Nous avons eu l'occasion de le rappeler lors de la rencontre que nous avons eue fin décembre avec la Préfecture, le SYDER et le Grand Lyon. On avait rappelé que le SYDER ne pouvait pas être considéré comme un syndicat départemental.

Le Grand Lyon avait délibéré aussi, et beaucoup de communes avaient délibéré dans ce sens-là, en demandant qu'un groupe de travail se mette en place.

Malheureusement, ce groupe de travail ne s'est jamais mis en place. Il devait être mis en place à l'initiative de la Préfecture.

Aucune réunion n'a eu lieu. Une seule a eu lieu le 2 décembre, et le 5 a été décidé le schéma.

Donc le 2 s'est déroulée une rencontre entre les trois collectivités, où nous avons dit que nous n'étions pas d'accord sur le principe du passage au Grand Lyon du SIGERLy et le transfert des communes du SIGERLy hors Grand Lyon au SYDER. Nous avons dit que nous n'étions pas d'accord puisqu'aucun dialogue n'avait eu lieu, aucun travail n'avait été fait pour juger des qualités de ce transfert. Ce qu'avait reconnu la Préfecture.

Malheureusement, on a découvert que dans la réalité, le Préfet avait décidé la dissolution du Syndicat.

Lors de la première séance de la Commission départementale, le Préfet avait convenu que ne serait pris en compte que là où il y avait consensus. C'est-à-dire que là où tout le monde s'était mis d'accord, on prenait acte des accords, et ce serait inscrit dans le schéma départemental.

C'était le cas pour un ensemble de syndicats où tout le monde avait approuvé, et c'était le cas pour certaines communautés de communes, l'intégration de certaines communes, de transferts et autres, et c'était aussi le cas pour la commune de Quincieux puisqu'il y avait accord pour que cette commune intègre le Grand Lyon, celui-ci acceptant de les intégrer. Je rappelle qu'au départ ce n'était pas le cas, le Préfet n'acceptait pas la candidature de Quincieux.

Pour la commune de Jons, il avait été convenu qu'elle devait intégrer le Grand Lyon mais elle a trouvé un artifice qui consistait à acheter une bande de terrain qui permettait d'avoir la continuité territoriale. De ce fait, elle n'était pas dans l'obligation d'entrer dans le Grand Lyon. Donc la ville de Jons restait dans son statut actuel.

Restait le problème de la commune de Millery, où il n'y avait pas de continuité territoriale. La commune de Millery a affirmé qu'elle ne souhaitait pas entrer au Grand Lyon. Et donc, le Préfet lui a proposé de trouver à peu près le même artifice que pour la commune de Jons, c'est-à-dire qu'une bande de terrain sera cédée (une bande de chemin de fer qui appartient à l'État). Donc Millery restera dans le contexte actuel, sans problème.

Voilà où nous en étions dans la présentation de ce schéma. Et au dernier moment, M. MERCIER, au titre de Président du Conseil général, a lancé en fin de séance : « *Qu'en est-il du SYDER/SIGERLy ?* » et a proposé que le SIGERLy aille au Grand Lyon et que les communes hors Grand Lyon aillent au SYDER.

Nous en étions restés là. C'était la fin de la séance, et tout le monde est parti sur cet avis.

Il y a eu cette rencontre le 2 décembre. Et le 5 décembre, de nouveau le Préfet a proposé l'intégration du SIGERLy pour la compétence électricité au Grand Lyon, avec l'absorption par le SYDER des communes hors Grand Lyon du SIGERLy. Et cela a été voté à l'unanimité. Je me suis abstenu, mais a priori, dans le procès-verbal, je n'ai pas participé au vote. En fait, je m'étais bien abstenu.

J'ai reçu le procès-verbal non en tant que SIGERLy, mais en tant que représentant du Grand Lyon à cette commission. Je l'ai signifié à l'ensemble de mes équipes, que ce soit le Bureau restreint ou le Bureau élargi, ainsi que le personnel, je les ai informés de ce qui avait été dit.

Et nous avons découvert par hasard, suite à la visite du site de la Préfecture, par un arrêté pris par le Préfet le 19 décembre, à l'article 4, alinéa 14, que le SIGERLy était dissout.

Vous comprendrez notre émoi quand on a reçu cela.

Nous avons donc informé l'ensemble de nos communes, vous avez reçu un courrier vous informant de l'arrêté du Préfet.

Logiquement, lorsqu'il y a une dissolution d'un syndicat, le syndicat doit donner un avis sur cette position, sachant que ce n'est qu'un avis. Il n'a pas de valeur décisionnelle. Ce sont les communes qui seront saisies de cette question et qui devront décider oui ou non de la dissolution du syndicat.

Là, on a un peu brûlé les étapes, car le Grand Lyon n'a pas délibéré pour prendre ces compétences. Je rappelle que le Grand Lyon a pour l'instant la compétence très haut débit. Il a la compétence soutien à la maîtrise de l'énergie. D'ailleurs je rappelle que le soutien à la maîtrise de l'énergie est une compétence qui est d'office dans toutes les Communautés urbaines de France. Comme c'était l'une des plus anciennes, le Grand Lyon ne l'avait pas. Il était donc légitime qu'elle l'ait. Il nous semblait que cela ne posait pas de problème. Et donc elle l'a prise depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle a aujourd'hui cette compétence.

Il est vrai qu'à l'intérieur de la démarche qui avait été faite, il est dit plus loin dans le texte que le Grand Lyon s'interrogerait sur la capacité à prendre ultérieurement les réseaux de chaleur. C'est une délibération qu'il prévoit de prendre pour 2013. Et en effet, éventuellement aussi, ultérieurement, la compétence électricité, éventuellement gaz.

Voilà où nous en étions dans la démarche.

Je rappelle que lorsque le Grand Lyon prend une compétence, cela passe par la commission générale, qui étudie tous les volets de transfert de compétence. Ce qui n'a pas été le cas aujourd'hui par rapport au SIGERLy. Cela n'a pas été fait.

Que se passe-t-il ? Le Préfet, dans la rencontre que nous avons eue avec lui, a bien dit qu'il n'y avait pas eu de notification au Syndicat de la dissolution. C'était simplement la présentation du schéma dans lequel il souhaite que l'on s'inscrive. Mais qu'il ne prendra pas de notification vis-à-vis du Syndicat et vis-à-vis des communes -c'est-à-dire que vous ne recevrez pas cette notification- s'il n'y a pas accord entre le Grand Lyon et le Syndicat.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Il y a une sorte de statu quo : le Préfet ne prendra pas de position dans ce sens-là tant qu'il ne sait pas s'il y a accord entre le Grand Lyon et le Syndicat. Puisque je lui ai rappelé que l'on a

commencé à avoir des réunions de travail ensemble pour voir les différentes hypothèses pour l'intérêt de nos communes.

Lors de la rencontre que j'ai eue avec le Président COLLOMB je lui ai rappelé que s'il ne voulait pas de l'hypothèse départementale, c'est un choix personnel, il ne le souhaite pas pour diverses raisons, notamment par rapport à des événements anciens qui étaient : la mise en place du schéma départemental des gens du voyage (ça ne s'était pas si bien passé que cela avec le Département), le décroisement des voiries qui ne s'est pas fait, et le problème du SDIS qui a été très compliqué, qui s'est terminé récemment, il a fallu solder les comptes du SDIS.

Donc aujourd'hui, le Président COLLOMB, ne souhaite pas un syndicat départemental. C'est une option qu'il rejette.

D'un autre côté, je lui ai fait comprendre que s'il est vrai que la loi du 7 décembre 2006 rappelait qu'il était conseillé d'avoir un syndicat départemental, ce n'était pas une obligation, c'est dans cette démarche que l'on s'était inscrit, et qu'aujourd'hui, suite à une nouvelle loi de décembre 2010, on peut ne plus être à l'échelle départementale, l'autorité organisatrice de distribution (AOD) peut l'être sous réserve qu'elle ait une taille de 1 million d'habitants.

J'ai expliqué au Président que si la Ville de Lyon venait au SIGERLy -je rappelle que nous sommes 740 000 habitants- avec ses un peu plus de 400 000 habitants, nous étions dans le canevas et conformes à la loi.

Le Président a accepté d'étudier cette hypothèse que la Ville de Lyon vienne au Syndicat. C'est le travail que nous menons, avec plusieurs hypothèses. Nous allons laisser travailler nos services, et nous viendrons devant vous avec toutes ces hypothèses.

Nous ferons une fiche spécifique par commune pour que vous sachiez : que si vous allez au Grand Lyon, voilà les avantages et les inconvénients. Que si la Ville de Lyon vient au Syndicat, voilà les avantages et les inconvénients. On vous présentera toutes les solutions.

Sachant que, si j'ai bien compris l'état d'esprit du Préfet, s'il n'y a pas d'accord, il y aurait statu quo et on resterait sur le même point.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Tout à l'heure je vous ai parlé de la loi de décembre 2010, elle a donné aussi des pouvoirs supplémentaires au Préfet pour la mise en place de ces fameux schémas départementaux, des pouvoirs plus importants, notamment, lorsque vous délibérez dans vos communes pour la dissolution ou le transfert, etc., c'est maintenant la règle non plus des 2/3 mais la règle des 50/50 qui s'applique. Il suffit que la moitié des communes représentant la moitié de la population du Syndicat décide de la dissolution, elle pourrait s'appliquer.

Et même si nous donnions un avis défavorable, c'est-à-dire que nous étions opposés à la dissolution du Syndicat, le Préfet peut passer outre jusqu'en juin 2013. C'est la loi.

Le Préfet nous a dit qu'il ne le ferait pas car il veut un consensus. Mais par précaution, nous avons prévenu le Préfet que nous mettons en place un recours gracieux sur l'arrêté qu'il a pris, parce que nous préférons prévenir que guérir.

Donc nous lançons un recours gracieux contre la Préfecture, contre l'arrêté. Nous sommes dans une procédure.

Nous regrettons d'en arriver là, mais d'un côté on nous met dans une impasse. Nous sommes obligés de nous défendre, et voilà ce que nous avons décidé de faire.

Je pense que pour l'année 2012, nous n'avons pas d'inquiétude formelle à avoir. Nous allons être vigilants.

Je me suis engagé aussi, suite aux différentes rencontres, qu'avec le groupe de travail, nous allons essayer d'avoir des conclusions pour fin mars, ce que le Grand Lyon souhaiterait pour l'aboutissement des travaux. Le Préfet, cela lui conviendrait pour fin juin. On va essayer de rester dans ce canevas. Cela ne sert à rien de traîner. Une fois qu'on a les choses, il faut délibérer.

Donc à partir de là, on vous tiendra au courant. Je pense qu'à la suite de ces travaux, des choix qui seront faits, le Préfet prendra une décision : soit c'est le statu quo et il dit : « Je laisse », et nous n'aurons pas besoin de délibérer dans nos communes. Soit il veut passer outre et à ce moment-là on sera obligés de délibérer. Nous verrons la suite à donner à cela. Nous serons très vigilants.

Néanmoins, avec le Bureau, nous avons convenu de rencontrer l'ensemble des maires. J'ai la confiance des délégués par rapport au travail que l'on amène aux communes, mais on s'est rendu compte, ne serait-ce qu'avec le Président COLLOMB par exemple, qu'il ne connaissait pas le SIGERLY. C'est quand nous étions avec M. Gilbert-Luc DEVINAZ devant le Président, qu'on lui a expliqué ce que faisait le SIGERLY, qu'il l'a découvert.

Et je pense que beaucoup de nos maires malheureusement ne savent pas tout le travail qui est fait pour leur commune. Donc notre idée, c'est de rencontrer l'ensemble des maires. Nous verrons la forme à donner à cela pour aller vous rencontrer, avec vous bien sûr, puisque vous êtes notre lien avec les maires. Vous pouvez déjà entamer cette démarche en amont. Mais nous allons le faire, nous n'allons pas attendre toutes ces rencontres.

Donc un gros travail nous attend. Mais comme on dit : c'est dans l'adversité que l'on montre nos challenges. Je pense que le Syndicat a des moyens humains, et je sais que je peux compter sur l'ensemble de mon Bureau pour se défendre, et aussi sur l'ensemble des délégués pour nous défendre. Sur le personnel également, car le personnel a également beaucoup d'inquiétude, nous en avons parlé. Bien sûr je les comprends, ce n'est pas évident.

Les entreprises, je peux vous dire que beaucoup d'entreprises ont téléphoné, sont inquiètes aussi, car elles savent le travail qu'elles font avec le SIGERLY. Il y a un très bon relationnel, un très bon travail réalisé ensemble, et elles sont inquiètes aussi.

Tout cela, nous l'avons exprimé au Président, et je pense que l'on est tous entre gens intelligents et que l'on trouvera, pour nos communes, les meilleures solutions.

Je n'irai pas plus loin.

Nous allons aborder le débat d'orientation sereinement, il ne faut pas s'inquiéter. Ce n'est pas parce qu'il y a cela. Le travail doit se faire.

Le SIGERLY vous a tout à l'heure, pour ceux qui étaient présents, présenté le SIG pour l'éclairage public. Nous avons de très fortes évolutions de demandes des communes sur les illuminations, puisqu'on a mis en place la compétence illuminations, et déjà plus de 12 communes ont répondu.

Les conventions pour vous aider à contrôler les devis d'ERDF : plus d'une vingtaine de communes déjà ont signé ces conventions.

Donc nous avançons dans le travail.

Au niveau des travaux d'enfouissement, vous verrez aussi que nous avons une augmentation de plus de 20 % du volume de travail pour nos communes.

Donc je pense que la confiance que vous nous témoignez se traduit dans les chiffres et dans tout ce que nous allons voir.

Nous avons aussi la responsabilité du service énergies, qui fait beaucoup de travail. Hier à la Région, nous avons notre matinale SIGERLy -beaucoup de monde était présent, des directeurs et autres- très intéressante, sur tout le travail réalisé par le service énergie et notamment le CEP. Là, nous avons 41 communes.

Avant d'ouvrir le débat, je vais peut-être vous donner la parole si vous voulez des précisions sur ce que je viens de dire ?

Je vous écoute.

M. MILLET (Vénissieux).- Je pense que ce que nous a dit le Président mérite tout de même un ou deux commentaires, car nous partageons beaucoup de choses qui ont été dites, mais je pense que c'est mieux en le disant qu'en se taisant. Et je souhaite d'ailleurs que nous soyons nombreux à exprimer un avis engagé sur ces questions.

Je voulais juste dire trois choses et poser une question parce qu'il est un élément que M. ABADIE n'a pas évoqué, qui m'a un peu étonné, c'est ce que doivent faire les communes dans l'horizon de moyen terme ?

D'abord je voulais faire une remarque : on peut s'interroger sur le sens de la démarche du Préfet dans cet arrêté, qui est très particulière. Il peut toujours dire qu'il n'a pas notifié, mais enfin, j'ai le texte ici, on peut le lire et le relire, il dit bien qu'il arrête : est dissout, article 4 alinéa 14, le SIGERLy.

C'est le seul cas où il sait très bien qu'il n'y a pas consensus. Non seulement il n'y a pas consensus, mais il y a désaccord, et le SIGERLy, comme de nombreuses communes, a donné un avis argumenté en posant des questions. Or le Préfet les ignore superbement. Donc on peut s'interroger sur le sens de sa démarche pour nous dire après : « Il n'y a pas de problème, je ne forcerai pas la main ». J'attends de voir ce qui va se passer dans six mois.

La question qui se pose, c'est que l'on ne sait pas bien comment il faut comprendre l'avis du Président du Conseil général et du Président du Grand Lyon. Le Président du Conseil général s'est exprimé dans cette réunion de travail, je souhaiterais que le Président du Grand Lyon puisse s'exprimer sur la question, sur comment il voit la discussion et l'orientation du travail qu'il peut donner.

La deuxième remarque que je voulais faire : je voudrais insister de nouveau sur le bilan et ce que l'on peut dire sur le fonctionnement du SIGERLy aujourd'hui. Au-delà de ce qui a été dit sur les réalisations, on a un fonctionnement d'un syndicat intercommunal, dans lequel nos communes décident. Elles font ou ne font pas tel ou tel chantier. Il y a transparence des dépenses et des recettes. Et nos communes, au rythme qu'elles décident, accélèrent ou ralentissent, et on en voit l'effet sur la fiscalité induite pour nos contribuables. Donc on en a une maîtrise claire.

Or je me permets de citer l'exemple, puisque M. ABADIE le connaît parfaitement bien, pour avoir vu les cartes que le groupe de travail voirie du Grand Lyon a donné sur comment sont répartis les investissements, on voit bien que c'est un peu plus compliqué dans le contexte du Grand Lyon. Par conséquent, je pense qu'il faut quand même que nos maires aient bien conscience de quoi on parle si l'on dit que l'électricité, les réseaux de chaleur, l'énergie, toutes les compétences, sont finalement traités dans le même cadre que celui de la voirie. Il y a tout de même des questions à se poser.

Cela dit, il me paraît légitime que l'on réfléchisse à la cohérence d'agglomération d'un certain nombre de politiques. Et que par conséquent, que le Grand Lyon réfléchisse à comment il agit pour la cohérence des approches à l'échelle de l'agglomération me paraît légitime.

En même temps, il faut préserver ce qui fonctionne, et donc il me paraît légitime que le groupe de travail aboutisse à une solution où il y ait une stratégie d'agglomération et une structure de type intercommunal s'appuyant sur le bon bilan du SIGERLy en termes de réalisations et de fonctionnement, qui permette à nos communes de continuer à en bénéficier dans les mêmes conditions.

Ce qui me conduit à une question : il me semble que M. ABADIE a écrit aux maires pour les alerter sur les délais. Vous ne l'avez pas évoqué. Dans ma tête, j'ai retenu que les communes avaient trois mois pour se prononcer. Donc j'ai pris tout de suite mon agenda, nous avons un Conseil Municipal le 12 mars, et j'ai tout de suite pris rendez-vous avec le maire pour le solliciter afin de préparer la délibération. Avec la question un peu compliquée : on se prononce sur le schéma qui contient tout un tas de choses. Par exemple, dans ma commune, le schéma tient compte de l'avis exprimé sur deux syndicats intercommunaux qu'il était prévu de dissoudre et qui ne seront pas dissout, puisqu'ils ne sont pas dans la liste. Donc nous sommes évidemment contents, nous allons nous exprimer positivement sur ces points. Mais il faut que nous nous exprimions cela dit négativement sur le point du SIGERLy, ce que je suis sûr, nous ferons.

Ce qui me permet de faire un autre commentaire sur l'arrêté du Préfet qui dit : « vu l'avis de la CDCI ». Il faut être clair, les participants de la CDCI, dans leur grande majorité n'ont absolument pas donné un avis sur la dissolution du SIGERLy. Ils ont donné un avis sur tout le reste, qui repose sur le consensus et qui tient compte de l'avis des communes. On ne voit pas pourquoi on n'aurait pas tous donné un avis positif sur tout le reste qui reposait sur un consensus. Mais il y a un cas où ce n'était évidemment pas le cas.

Je souhaite que l'on soit nombreux dans les communes à exprimer notre avis avec nos maires.

Vous confirmez qu'il faut bien un avis dans les trois mois ou pas ?

M. ABADIE, Président.- La difficulté est là. Nous avons pourtant insisté auprès du Préfet, en disant : « Vous avez pris un arrêté, vous nous mettez dans une seringue, donc nous sommes obligés de prendre des dispositions pour intervenir et notamment de faire un recours gracieux pour bloquer le processus ».

Il nous a dit : « *Vous n'avez pas eu de notification au syndicat. Je vous ai informé simplement de l'arrêté* ».

Dans les communes, vous n'avez reçu aucune information, ni notification. L'arrêté du Préfet, vous ne l'avez pas eu. C'est moi qui vous en ai informés par courrier pour jouer la transparence. Mais officiellement, par la Préfecture, aucune commune n'a été informée de cela.

Et Mme CHEVALIER qui était présente à la réunion disait : « *Non, pour l'instant, on ne vous l'a pas notifié* ».

Le Préfet nous a dit : « *Je ne ferai la notification que lorsque j'aurai eu la réponse positive ou négative du travail entre le Grand Lyon et vous. Si le Grand Lyon et vous n'aboutissez pas dans votre démarche dans le cadre d'une solution, quelle qu'elle soit, j'en reste là, statu quo* ».

Mais comme de l'autre côté, la loi lui permet d'aller plus loin, je ne veux pas être pris entre deux feux.

Tout à l'heure Mme le Maire de Bron nous disait : « *Dans le procès-verbal de l'arrêté du Préfet, il n'y a pas la notion de recours* ». Ce qui est illégal, c'est ce que notre avocat a vu. C'est un autre débat, dans lequel on ne va pas entrer.

C'est vrai que je ne suis pas entré dans tous les détails. À M. Gérard COLLOMB, j'ai expliqué les avantages, les inconvénients du SIGERLy, j'ai parlé aussi des avantages pour la Ville de Lyon, que le contrôle de concessions chez nous était très bien fait, etc. C'est la vérité. Ils en ont pris

ombrage, je le reconnais, mais j'essaie de ne dire que des vérités dans la mesure du possible. Et je lui ai montré tous les avantages que l'on pourrait en retirer.

Et c'est là que le Président a souhaité que les autres hypothèses, car l'hypothèse que la Ville de Lyon vienne au SIGERLy, cela ne les avait même pas effleurés, et ils n'en voulaient même pas. Quand je lui ai expliqué tous les avantages, le contrôle de la TLE qui n'est pas fait chez eux, le fait qu'ils ne touchent pas de redevance R2 puisque du fait qu'ils collectent la TLE, dans la règle, comme leur TLE est très élevée et que même la moitié que l'on prend en compte est supérieure à la R2, ils touchent zéro en R2. S'ils viennent chez nous, étant donné qu'ils gardent la TLE, ils auront de la R2.

Je ne vais pas entrer dans les détails, mais on va montrer, démontrer au Président, tout l'intérêt pour la Ville de Lyon d'entrer au Syndicat.

Je pense simplement à leur contrat de concession qui arrive à terme en 2013. Aujourd'hui, ils sont obligés de le renégocier avec ERDF. Aujourd'hui les conditions financières sont très faibles, donc le contrat est forcément défavorable par rapport à ce qu'il était quand ils l'ont signé la première fois. S'ils intègrent le SIGERLy, on augmente le périmètre, ils entrent dans notre contrat de concession, qui est très favorable puisque nous l'avons négocié en 2006, voici 6 ans. On a donc un contrat qui va durer dans le temps, donc très avantageux pour la Ville de Lyon.

C'est tout cela que nous sommes en train de voir.

En termes de délai, nous allons faire le recours gracieux. À mon avis, tant que vous n'avez rien reçu de la Préfecture vous demandant de délibérer, vous ne délibérez pas.

Nous, c'est pareil, nous avons prévu de délibérer en mars, nous allons attendre. Mais il vaut mieux prendre les précautions.

Je souhaite que vous fassiez votre délibération en connaissance de cause. Que vous sachiez lorsque vous allez dire : « *Oui, on veut que le syndicat soit dissout parce qu'on souhaite qu'il aille au Grand Lyon* » ou « *Non, on ne veut pas qu'il soit dissout parce que les avantages qu'il nous apporte sont supérieurs à ceux qu'on aurait au Grand Lyon* ».

Je rappelle que ce n'est pas moi, ce n'est pas mon Bureau, ce n'est pas vous, Délégués, qui allez décider, ce sont les conseils municipaux de nos communes.

Donc pour l'instant, on attend, et on verra.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Une remarque pour que l'on soit bien clair. Vous avez dit que M. le Préfet ne passerait pas en force tant qu'il n'y aurait pas de conclusion du groupe de travail entre le Grand Lyon et le SIGERLy. C'est une première approche.

Vous venez d'exprimer à l'instant une deuxième approche, qui est l'intégration de la Ville de Lyon dans le SIGERLy. C'est un schéma très différent du schéma précédent.

Cette approche que vous venez d'évoquer est-elle recevable par M. le Préfet ou M. le Préfet ne voit-il qu'une seule hypothèse possible : discussion Grand Lyon/SIGERLy ?

M. ABADIE, Président.- Nous avons exposé le cas. Nous rentrerions dans le système où nous aurions une AOD supérieure à 1 million d'habitants. Pour lui, nous sommes conformes à la loi. La seule chose qu'il nous a dite : « *Je ne veux pas que la Ville de Lyon reste seule* ». Ce sont ses paroles, deux de mes collègues étaient avec moi.

En fait, il y avait trois choses : le Président COLLOMB ne veut pas de syndicat départemental. Le SIGERLy ne veut pas aller au Grand Lyon. Et le préfet ne veut pas que la ville reste seule. (*Rires*).

Quand vous brassez tout cela, il n'y a qu'une hypothèse : que tout le monde vienne au SIGERLY ! C'est une forme de boutade, mais nous aurons l'occasion de travailler.

J'ai un pied d'un côté et un pied de l'autre. Je connais aussi bien les avantages et inconvénients quand on est un service de la voirie, que quand on est au SIGERLY. Les deux systèmes ont leurs avantages et inconvénients. Je ne le dirai pas mais j'ai ma conviction, nous allons attendre les résultats du groupe de travail pour l'exprimer, mais je suis sûr que les conclusions du groupe de travail iront dans le sens de ce que je pense. Voilà.

Mais il ne faut influencer personne, nous allons faire ce travail. J'ai demandé au Président de regarder toutes les hypothèses. On ne ferme aucune hypothèse.

Mes chers collègues, merci pour toutes ces questions. Je pense vous avoir amené les réponses que vous souhaitiez.

C-2012-02-01/03

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 28.

M. ABADIE, Président.- Nous allons démarrer le débat.

On vous rappelle dans le sommaire, les objectifs et les obligations légales du DOB. Les rappels sur la présentation du budget. Le contexte budgétaire et économique-financier. Les recettes de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement. Les recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement. Avec les rétrospectives, puisque c'est presque une forme de budget que l'on vous présente.

Les objectifs et les obligations : je rappelle qu'il y a obligation pour les collectivités de faire un débat d'orientation, pour affirmer dans quel sens on doit aller, qui doit être conforme après, puisque le budget devra se calquer sur notre débat d'orientation. Sur ce débat d'orientation, il n'y a pas de vote. C'est simplement un débat. Vous pourrez vous exprimer sur l'ensemble des objectifs.

Nous allons vous rappeler la présentation du budget : avec en premier les recettes de fonctionnement. Nous avons souhaité le faire sous forme de graphiques, car c'est plus explicite. Nous avons fait une rétrospective de 2006 à 2011, et la prospective pour 2012.

Concernant les redevances : on voit que les redevances R1 Gaz et R1 Électricité sont constantes, ne bougent pas. Ce sont des redevances basées sur les consommations. Elles ont tendance même peut-être un peu à baisser.

La R2 Électricité, je rappelle que c'est une redevance basée sur les investissements.

Et l'article 8, dans le contrat de concession, c'est la négociation que nous avons avec ERDF. Je vous rappelle qu'ERDF a souhaité baisser de 30 % cette participation à l'article 8 sur deux ans : 15 % la première année et 15 % la deuxième année. Nous avons pu négocier avec eux, et nous avons obtenu le maintien du montant des sommes pour les deux années à venir. Donc nous aurons les mêmes montants, ce qui nous permet de les afficher. Nous avons les montants mais dans la convention, c'est un peu modifié sur leur destination. Nous avons eu l'occasion d'en parler.

Les contributions : là nous sommes dans un système qui va être en exponentiel, puisque je rappelle que les contributions sont basées sur des contributions annuelles sur une période

de 15 ans. Il faudra attendre le palier 2021 pour arriver à un plateau, et qui après pourra s'échelonner. On aura chaque année une augmentation de ces contributions, qui est liée à la superposition des contributions mais aussi aux nouveaux travaux qui sont faits au fur et à mesure.

On voit une forte évolution de ces contributions puisque vous pouvez constater qu'en 2006 elles étaient à environ 5 millions d'euros et qu'aujourd'hui elles atteignent le palier de 14 millions d'euros.

Nous vous avons fait un tableau plus détaillé sur ces contributions. Je ne vais peut-être pas vous le détailler dans son ensemble.

La dette : c'est la dette SYDER/SIGERLy. Elle va en décroissant et va disparaître en 2017, pour l'ensemble de nos communes. La dette SYDER, ce sont tous les travaux qui avaient été faits pour les communes à l'époque où nous étions au SYDER. Et pour le SIGERLy, c'étaient des emprunts pour l'éclairage public, faits pour le compte des communes et qui viennent à échéance au fur et à mesure. Cela va s'éteindre au fur et à mesure.

La part fixe Éclairage Public (EP) se maintient.

L'achat d'énergie : là aussi, malgré l'augmentation du coût, on voit que l'on arrive grâce à la maîtrise de l'énergie à la maintenir à un niveau à peu près constant.

La maintenance : elle se maintient, malgré l'augmentation du nombre de foyers etc.

La contribution supplémentaire EP : ce sont des prestations supplémentaires demandées par les communes comme la pose des illuminations. C'est en fonction des demandes des communes.

Les travaux : c'est là où on a une grosse évolution, aussi bien sur l'EP que sur la dissimulation. A priori, on doit être à plus de 2 millions d'euros pour l'EP. Et pour la dissimulation des réseaux, on dépasse 6,2 millions d'euros.

Voilà pour l'ensemble des évolutions des contributions.

Les dépenses de fonctionnement : là aussi, on voit l'évolution :

- Les charges à caractère général ont progressé.
- Les charges de personnel : malgré l'ensemble du travail qui est fait, nous avons essayé de maintenir les charges de personnel. Il n'est pas prévu de recrutement nouveau pour 2012, si ce n'est une personne, conformément à ce que nous avons dit, dans le cadre de la signature des conventions pour les études de renforcement avec ERDF. On avait dit que l'on prendrait une personne sur un ou deux ans pour nous aider à faire cette démarche. À part ce poste et un mouvement de personne qui part en maternité et qui est remplacée, il n'y a pas d'évolution du personnel aujourd'hui.
- Les charges courantes se maintiennent.
- Les charges financières : c'est le cumul des emprunts qui viennent s'ajouter à la courbe.

Ensuite, on vous a mis l'évolution pour la compétence éclairage public. C'est l'achat de l'énergie, avec la maintenance. Et cela vous donne un total d'environ 3 millions d'euros.

Les études énergétiques : on rappelle qu'en diagnostic, on a fait des études, qui se sont terminées pour les communes de Saint-Genis-Laval et Vourles, et qui sont en cours pour la commune de Millery.

Pour les prévisions 2012, pour l'instant nous n'avons pas prévu d'études de diagnostic d'éclairage public. Je rappelle que maintenant l'ADEME ne participe plus dans les études, sauf si elles

s'inscrivent dans un plan général. Et on arrive aussi au bout des études sur l'ensemble de nos communes.

Le Conseil Énergie Partagé – Bilan 2008/2011 : une très forte progression, puisque 41 communes ont adhéré à ce Conseil Énergie Partagé.

Nous vous avons donné aussi la courbe d'évolution des dépenses pour les études énergétiques de 2008 à 2011, avec la prévision 2012 pour 91 355 €. Sachant que c'est le rattrapage de certaines qui n'ont pas été terminées, qui se retrouvent là, pour mémoire.

Le personnel : nous étions 48 et nous passerons à 49 agents. C'est la personne dont nous parlions. Nous rappelons qu'au 31 décembre 2011, le SIGERLy compte 48 agents, et pour 2012 il y aura un remplacement de maternité et la création pour le contrôle des conventions avec les communes pour les études des devis d'ERDF.

Les dépenses d'investissement : nous avons fait la rétrospective 2006/2011. Nous avons eu un tassement en 2010 et de nouveau on redémarre. On pensait qu'en 2011 on aurait à peu près les mêmes chiffres, et on constate même une augmentation. C'est lié au fait que l'on attaque la deuxième partie du mandat, que les collectivités ont avancé sur les dossiers, que ce soit en voirie, en espace public et autres, et du fait de ces évolutions, les communes ont suivi pour dissimuler leurs réseaux.

Certaines communes ont aussi entamé des programmes de voirie plus importants. C'est le cas pour la commune de Vénissieux, qui a un programme important de réfection de voirie. C'est le cas également pour la commune de Villeurbanne, qui a fait un effort supplémentaire au cours de l'année 2011 et pour l'année 2012, puisque a priori environ une dizaine de rues sont prises en compte.

Là, c'est au choix des communes. Des communes ont dit : « *Nous avons fait un effort pendant trois, quatre ans, nous voulons faire une pause* », donc décident de ne pas faire d'enfouissement de réseaux. D'autres au contraire ont dit : « *Notre politique, c'est d'en faire* », et elles y vont et se donnent les moyens de le faire.

L'avantage du syndicat, nous sommes un syndicat « à la carte », qui permet aux communes de faire en fonction de leurs besoins et de leur volonté politique. C'est important de le rappeler.

Un niveau assez élevé : on arrive en 2012 à 29 millions d'euros. Ce sont de beaux chiffres de dépenses d'investissement.

Pour les réseaux de chaleur : 11 communes ont transféré la compétence production et distribution publique de chaleur.

Pour les installations photovoltaïques, on voit que pour l'instant on a un repos. Je rappelle que nous nous étions interrogés suite à la politique nationale de baisse d'achat de l'électricité qui a bloqué un peu les processus. Les courbes de faisabilité sont plus difficiles à atteindre, sauf s'il y a une volonté politique de la commune de vouloir y aller. C'est le cas puisque nous avons poursuivi avec deux communes : la commune de Saint-Priest et la commune de Bron. Il y a eu une volonté de poursuivre cette démarche malgré la baisse du prix d'achat de l'électricité, et donc nous allons faire deux opérations de photovoltaïque.

Pour l'instant, nous ne poussons pas, nous attendons de voir cette évolution, mais il est bien entendu que si dans des communes il y avait des besoins de faire du photovoltaïque, etc., si des communes ont cette volonté politique et financière de le faire, nous les suivrons.

Nous vous avons présenté un bilan financier.

Les recettes d'investissement : nous vous avons rappelé la dette du SIGERLy.

Les prêts : nous avons des prêts à taux fixe, des prêts à taux variable, des prêts à taux structuré et un prêt revolving.

Les prêts à taux structuré, je vous rassure, ne font pas partie des fameux prêts toxiques. Nous sommes dans ceux qui sont semi-capés. Ils ne sont pas qualifiés toxiques. C'est la grande mode en ce moment de parler de ces fameux prêts. Comme toutes les collectivités, nous sommes entrés dans le système mais nous avons été très prudents. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir par rapport à cela.

Néanmoins, dans l'avenir, nous allons nous heurter à deux difficultés : de trouver les montants nécessaires à emprunter pour pouvoir réaliser les travaux pour nos communes. Et les taux qui ont tendance bien sûr, du fait de cette rareté de l'argent, à augmenter puisqu'aujourd'hui nous sommes au-dessus de 4 %, nous sommes à près de 5 %. Nous allons subir ce phénomène, c'est la même chose que nous avons dans nos communes.

Le Fonds de Compensation de la TVA : on voit son évolution, à part la courbe de 2009, mais je rappelle que c'était le fameux plan de relance, nous avons eu le cumul de deux années. Si on fait abstraction de cette évolution, on voit que ce montant est constant, et il est dû au fait de cet effort constant de travaux que nous réalisons.

Je rappelle que le SIGERLy récupère la TVA de 19,6 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques.

Ensuite, la récupération de la TVA par le concessionnaire : celle-ci se fait annuellement, elle n'est pas avec un décalage de deux ans. Elle se fait immédiatement. On voit qu'elle est importante puisqu'elle se chiffre à 1,8 million d'euros pour l'année 2012.

En conclusion de ce débat :

Nous avons une politique énergétique très forte.

Nos collectivités et nos communes au niveau national jouent un rôle prépondérant dans le domaine énergétique.

Nos objectifs sont identiques à ceux qu'ils étaient les années précédentes, à savoir bien sûr améliorer la gestion de nos deniers. Je rappelle que l'argent que nous avons, c'est l'argent de nos communes, donc de nos contribuables, et nous devons le gérer dans un souci constant de maîtrise. Les deux lignes suivantes le disent bien : maîtriser les charges à caractère général, éviter des dépenses, et aussi bien dans le personnel. Nous essayons de rationaliser au maximum le travail qui est fait, et je remercie le personnel pour cela, parce que je pense qu'il est constamment à notre écoute et que tout le monde fait un effort. Nous essayons dans les différents services, quels qu'ils soient, de travailler main dans la main.

Bien sûr, notre personnel n'augmente pas, mais on doit lui permettre une évolution de carrière. L'évolution financière, vous le savez, est liée malheureusement à la progression de l'État, puisque la majorité de nos personnels sont des fonctionnaires. La progression, vous l'avez entendu, je ne vous apprends rien, est très faible, mais nous essayons dans la mesure du possible de faire en interne une évolution de carrière, que ce soit sur les échelons, sur la formation. Nous essayons dans la mesure du possible, lorsque cela est permis, parce qu'il y a aussi le service que l'on doit rendre aux communes, de former le maximum de personnel dans ce sens-là.

J'ai à peu près tout dit. Je vous donne la parole pour le débat.

Je ne sais pas si mes collègues aux finances ou aux différents services concessions, énergies ou travaux et éclairage public veulent intervenir ?

Je vous laisse la parole.

M. RODRIGUEZ.- Quelques mots par rapport à l'évolution des demandes de travaux au niveau des communes. Vous avez vu cette année en termes d'investissement, que l'on fait un nouveau pas en avant. C'est bien parce que les communes ont demandé ces travaux, et qu'elles sont volontaires pour arriver à augmenter la qualité de leur réseau, à augmenter l'esthétique, à faire de l'éclairage public, à aller toujours un peu plus loin dans l'élaboration des PPI d'éclairage public, parce que les investissements que l'on fait aujourd'hui en termes d'éclairage public sont les gains que l'on fera demain en ne dépensant pas des kilowatts.

C'était juste la précision que je voulais apporter à cet égard.

M. ABADIE, Président.- Merci.

Je vous propose de continuer.

M. MILLET (Vénissieux).- J'ai une question, que j'avais d'ailleurs déjà posée voici deux ans, Monsieur le Président, à l'occasion du même contexte de débat d'orientation budgétaire. Effectivement, nos communes projettent des travaux, on en prend acte, et on arrive à une augmentation forte des prévisions de travaux en 2012.

La question qui m'intéresse, c'est quel est l'enjeu sur la nécessité de l'emprunt ? Parce que c'est un élément tout de même significatif de l'équilibre de notre budget, et je pense que cela vaut le coup dans le débat d'orientation, de dire comment évoluerait l'emprunt a priori dans l'équilibre. Je n'ai pas eu le temps de faire le calcul, une approximation, mais c'est un élément important.

D'autant que l'on signale dans le document qu'en 2011 on a été confrontés à la difficulté du financement par les banques, de notre trésorerie, sujet que toutes nos communes connaissent. Je ne ferai pas de commentaire plus général sur la situation économique, mais c'est un enjeu concret, qui risque d'être encore très pressant en 2012 et de peser fortement sur notre capacité à réaliser.

Je souhaiterais que l'on ait un élément indicatif sur l'évaluation du niveau d'emprunt nécessaire pour l'équilibre du budget tel qu'il se dessine, et éventuellement avoir un dispositif d'alerte sur les conditions de financement, car à 4,51, si cela continue sur la même pente, cela aura un impact sur les charges financières. On a vu, ce qui est logique compte tenu de la croissance de nos dépenses, que ces charges financières augmentent aussi, mais je rappelle que quelque part elles sont mutualisées. Donc d'accord, les communes décident d'accélérer ou de freiner leurs travaux, mais il faut tout de même avoir la transparence sur l'impact des conditions de financement, et donc sur l'emprunt.

M. ABADIE, Président.- Nous sommes dans le débat d'orientation et donc nous n'avons pas les éléments. Lors du vote du budget, bien entendu nous vous donnerons tous ces éléments, parce qu'ils ont deux impacts.

Premier impact, c'est la dette dans les communes, parce que si le syndicat va être confronté à cette problématique, c'est la même chose dans les communes. Aujourd'hui les ressources des communes ont plutôt tendance à stagner, voire même à diminuer. Demain, et vous l'avez vu par rapport aux contributions, est-ce que les communes auront les capacités ?

Je rappelle que l'on a mis en place des tableaux sur le site du syndicat, et je vous conseille de les regarder pour vos communes, sur l'évolution de vos contributions, avec les projections de la dette sur les années à venir. Vous me l'aviez demandé, c'est maintenant sur le site. C'est la première question : les communes ont-elles les capacités financières à financer les travaux qu'elles demandent ? C'est déjà le premier point.

Je rappelle que je vous ai alertés à chaque fois. Nous ne sommes pas la barrière de freinage. C'est la commune en connaissance de cause qui doit décider si oui ou non, elle fait 1 million de travaux, 2 millions de travaux. C'est le premier critère.

Le deuxième impact est par rapport aux emprunts. Il est certain que si le syndicat était confronté au manque de disponibilité des emprunts, il serait bien obligé de le répercuter au niveau des communes et de réduire le volet des mises en chantier.

Mais aujourd'hui, parce que le monde des finances est un monde qui évolue, nous sommes en plus dans une période 2012 sensible, je ne peux pas répondre pour demain. Certaines élections très fortes vont arriver, je ne peux pas répondre aujourd'hui.

C'est vrai qu'aujourd'hui nous n'avons pas trop d'inquiétudes parce qu'il y a des possibilités. Il y a un nombre réduit de banques qui prêtent, c'est certain. Nous savons que nous avons des volants de sécurité, mais par exemple, nous nous sommes heurtés à une difficulté pour 8 millions. Avant, lorsque nous demandions 8 millions, on se battait pour nous les donner. Aujourd'hui, DEXIA dit : « 8 millions, non, je ne vous en donne que 4 », et après il faut négocier les 4 avec deux autres, etc. Alors qu'à une époque, nous demandions 8 et on nous répondait : « Vous n'en voulez que 8, pas 12 ? ».

C'est vrai que l'on aura ce double problème, d'abord que les communes soient bien vigilantes sur cette évolution de travaux qu'elles engagent. Et en second lieu, nous aurons aussi à être vigilants par rapport aux volumes financiers que nous pourrons dégager, avec des taux raisonnables. Il ne faut pas entrer dans un engrenage financier, parce que si la pression sur les emprunts est élevée, notamment les taux d'intérêt, cela se répercutera après sur le coût. Et forcément, on le répercutera aux communes.

Donc nous essayerons d'être vigilants.

M. FRAPPIER (Saint-Cyr au Mont d'Or).- Si malencontreusement ou pour différentes raisons les taux venaient à exploser, je rappelle que pour la dissimulation de réseaux nous avons un prix du mètre carré de tranchée de 45 euros, de mémoire. Si les taux venaient à exploser ou que sais-je, le prix changerait mais cela changerait pour les chantiers à venir.

Donc la mutualisation restera entre ceux qui seront demain en train de faire des travaux avec de l'argent cher. Ceux qui ont fait les travaux avant, au prix de 45 euros, gardent leurs taux. On ne repart pas en arrière.

C'est histoire que les collègues qui ne vont pas faire de travaux n'aient pas l'impression qu'ils vont contribuer aux dépenses incongrues de certaines communes dans le futur. Je voulais juste rapporter ce point technique.

M. ABADIE, Président.- Vous avez raison de le préciser par rapport à cela.

M. RODRIGUEZ.- Je rappelle que dans l'Extranet du SIGERLy, vous avez tous vos comptes, commune par commune, et que nous avons mis en place un certain nombre de ratios : le ratio par habitant, et de mémoire, on a un ratio par foyer fiscal. Ce sont des chiffres qui sont importants.

Après, chaque commune est maîtresse chez elle de savoir ce qu'elle peut appliquer comme pression fiscale ou pas. Mais il y a des niveaux de référence et chaque commune doit être assez grande pour savoir jusqu'où elle peut aller. Ce n'est pas le rôle du syndicat en tant que tel de brimer une commune. Par contre, il y a un niveau, et à chacun de se référer à ce niveau pour savoir jusqu'où aller.

C'était à une époque notre souci de donner des niveaux d'alertes. Après, à chacun de se préoccuper du niveau, à la fois par habitant, des communes sont en fort développement, elles peuvent encaisser des travaux importants. Par contre, un certain nombre devront se poser des

questions sur la suite des événements et étaler peut-être un certain nombre de travaux dans le temps.

À chacun de prendre ses responsabilités et de se mettre en ordre de bataille dans sa commune.

M. ABADIE, Président.- Merci.

M. LABIE (Bron).- Monsieur le Président, je lisais dans les conclusions mises en avant au niveau du syndicat, pour la partie qui concerne le SIGERLy, mais surtout notre vice-présidente, concernant la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, de nombreuses choses sont indiquées, qui sont pratiquées à l'heure actuelle, type Conseil en énergie partagée, le CEP, type aide au diagnostic, type les investissements au niveau énergies renouvelables, photovoltaïque, et certains d'entre nous en bénéficient. Un autre élément me semble important pour le futur, c'est tout ce qui va arriver en matière de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments.

À l'heure actuelle, des plans climat énergie sont réalisés. Au niveau du Grand Lyon, des documents importants existent, et maintenant au niveau de nos communes, certains d'entre nous sont déjà sur des plans climat communaux.

Vous savez que toute collectivité de plus de 50 000 habitants et intercommunalité doit livrer son plan climat pour décembre 2012. Cela veut dire que dès 2013, dans les travaux et les actions qui vont être préconisées, il y aura des chapitres importants en matière de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments existants.

Je pense que c'est difficile d'en parler vu les grandes interrogations qui se posent au niveau de la structure même du SIGERLy, mais il faut peut-être voir le moyen terme et pas que le court terme. En 2013, peut-être que le syndicat pourrait se pencher sur ces questions et nous aider au niveau des communes sur les différentes formules possibles en matière de financement, mais également de structure, de type de société, plein de choses qui peuvent exister. Peut-être que le syndicat pourrait à terme nous aider là-dessus pour pouvoir avancer sur les économies d'énergie.

M. ABADIE, Président.- A la réunion d'hier, nous avons présenté les certificats d'économie d'énergie, qui sont très importants. Et là aussi nous avons un rôle à jouer pour vous aider dans le cadre des communes à pouvoir récupérer ces CEE. C'est tout un travail.

C'est vrai que nous ne sommes pas entrés dans le détail de tout. D'ailleurs, les supports de présentation de la réunion d'hier à la Région seront mis en ligne. Nous avons trois communes témoins qui ont travaillé, les communes de Cailloux-sur-Fontaines, Genay et Chasselay, et nous avons vu que nous obtenons de très bons résultats.

Je crois qu'il y a quelque chose à développer dans les autres communes. Comme vous l'avez dit, cela n'a pas été notre priorité essentielle dernièrement, mais on ne le perd pas de vue, et d'ailleurs on me le rappelle assez souvent.

D'autres questions ?

Je vous propose de clore le débat.

**ETAT ANNUEL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2011**

Rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Confère délibération page 29.

M. ABADIE, Président.- Nous passons au sujet suivant qui concerne la Commission consultative des services publics locaux, appelée communément CCSPL que nous avons mise en place, c'est sa deuxième année. Nous devons donner une fois par an un état des travaux qui ont été réalisés dans cette commission.

Elle s'est réunie le 17 février 2011, et ont été examinés les points suivants : (*Présentation*).

Le projet de classement du réseau de chaleur de Sathonay-Camp : il faut que la CCSPL se prononce dessus. Pour l'instant, on n'a pas demandé le vote.

Je rappelle ce qu'est un classement de réseau de chaleur : l'avantage d'un classement d'un réseau de chaleur dans une commune ou une collectivité, c'est que si vous l'avez classé sur un périmètre défini, il y a obligation pour l'ensemble des aménageurs lotisseurs de se brancher sur ce réseau, sauf s'ils expliquent pour quelles raisons ils ne souhaitent pas s'inscrire dans ce réseau. Alors qu'aujourd'hui ils n'ont pas d'obligation de le faire, ils ne le font que sur la base du volontariat. Cela peut être aussi quelque chose d'intéressant.

Cela se passe bien, les concessionnaires sont là. Je peux vous dire que les associations sont très vigilantes et posent beaucoup de questions, notamment sur l'aspect social, la précarité et autre. C'est un débat qui est très intéressant. Ils nous ont d'ailleurs remerciés d'avoir mis en place cette CCSPL. C'est vrai qu'on aurait dû le faire depuis de nombreuses années, mais chaque chose en son temps. Nous l'avons mis en place et il perdure, parce que certains l'ont mis en place, et pendant cinq ou six ans on n'en a plus entendu parler. Je fais allusion à des collègues voisins. Nous l'avons mis en place, il fonctionne, donc régulièrement chaque année nous aurons ces débats.

La difficulté, c'est de trouver les associations. Nous avons eu une grosse difficulté à trouver les associations, il a fallu aller les chercher pour venir s'inscrire dans cette CCSPL. Peut-être que le bouche à oreille permettra que cela se développe davantage.

Et je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont contribué à la mise en place de cette CCSPL.

❑ **Délibérations :**

C-2012-02-01/05

**CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2012 POUR LES CHARGES DUES
PAR LES COMMUNES AU SIGERLy**

Rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Confère délibération page 29.

M. DEVINAZ.- Monsieur le Président, notre Comité doit se prononcer sur la répartition définitive des charges incombant à chaque commune membre, correspondant à un montant total à recouvrer en 2012 de 14 191 152,47 euros.

Vous avez dû avoir le tableau de la répartition de ce montant à recouvrer. Cinq chapitres :

- 1) Le remboursement des annuités d'emprunt : cela correspond à peu près à 12 % de ces 14 millions d'euros, pour un total de 1 775 627 euros, dont la part SIGERLy, qui représente 31 % de ces 1 775 627 euros, et la part SYDER, si j'ai bien compris qui se termine en 2017, qui représente 69 % de cette somme.
- 2) Le transfert de compétence éclairage public, part fonctionnement, pour un total de 3 555 586,74 euros. Cela représente 25 % du montant à recouvrer.

La part fixe, qui représente 10 % sur les 3 555 586,74 euros. L'achat d'énergie, 55 %. La maintenance, 30 %. Et la contribution supplémentaire, 5 %.
- 3) Le transfert de compétence d'éclairage public, qui représente 18 % du montant total à recouvrer, s'élève à 2 619 997,29 euros.
- 4) Le transfert de compétence dissimulation coordonnée de réseau, pour 44 % du montant total à recouvrer, avec 6 229 827,66 euros.
- 5) Et la dernière partie, qui fait parler beaucoup dans certains couloirs, c'est le transfert de compétence production et distribution publique de chaleur, qui représente moins de 1 % du montant total à recouvrer, avec 10 413 euros.

Voilà ce que l'on devait vous présenter.

Et maintenant, je vais vous demander de vous prononcer sur les points suivants :

- Le remplacement de la contribution des communes de 14 191 152,47 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- L'inscription au budget primitif 2012, du montant de ces contributions en recettes, au compte 74748 « participations communes »

Y a-t-il des demandes d'explications ?

Vous avez tous je pense le tableau qui redonne le détail suivant les cinq chapitres, commune par commune. Je trouve qu'il y a une très bonne lisibilité de l'ensemble.

M. ABADIE, Président. - On rappelle que ces tableaux avaient été mis en ligne pour pouvoir être vérifiés. Bien entendu, s'il devait s'avérer qu'il y ait des erreurs, elles seraient rectifiées ultérieurement. Logiquement le travail était bien fait, donc cela devrait aller. Mais on peut trouver à un moment donné une anomalie. On pourra soit les rattraper l'année d'après, soit le faire en cours de l'année.

On rappelle aussi que pour cette contribution, vous attendez un courrier de la Préfecture et vous avez un délai d'un mois pour décider. Si vous ne répondez pas, cela veut dire que vous fiscalisez la totalité. Si vous voulez ne pas fiscaliser le tout, vous devez préciser le montant que vous souhaitez budgétiser dans une délibération. Vous avez un délai pour le faire.

Je rappelle que vous pouvez faire tout ou partie. Nous avons dit : « *Essayez de le faire par colonne, c'est plus simple pour nous* ». Je rappelle que vous pouvez faire le montant que vous souhaitez fiscaliser.

Nous avons également mis en place les fonds de concours. D'ici février, il faudra, pour les communes qui souhaitent utiliser les fonds de concours, bien les prévoir dès à présent.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. ABADIE, Président. - Juste rappeler, par rapport au courrier que vous avez reçu du SIGERLy concernant l'arrêté : pour l'instant, pas de délibération dans vos communes, sauf si vous êtes convaincus de dire : « On ne veut pas dissoudre », vous la prenez déjà. Mais je préfère que vous la fassiez en connaissance de cause.

Pour l'instant, vous attendez le courrier officiel de la Préfecture. De toute façon, nous serons très vigilants et nous vous tiendrons informés. Je pense qu'entre-temps nous serons venus vous voir dans vos communes, nous aurons l'occasion d'en parler.

Le prochain comité aura lieu le 14 mars à Champagne-au-Mont-d'Or.

Le suivant sera le 6 juin. Aujourd'hui nous ne savons pas la commune. Si une commune souhaite nous accueillir, vous en parlez à nos services, et nous serons heureux d'aller dans votre commune.

Et je vous rappelle que le lundi 6 février à 14 heures sera présenté le Livre blanc de la FNCCR, en collaboration avec le SIGERLy, en présence de Xavier PINTAT, le Président de la FNCCR. Cela se passe à Décines, au Toboggan.

Merci à vous toutes et tous, et bonne soirée.

(La séance est levée à 20 h 05)

DÉLIBÉRATIONS

C-2012-02-01/01

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-04-09/05 DU 9 AVRIL 2008

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 9 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 7 décembre 2011 :

- ☞ **MAPA** : signature le 13 décembre 2011 du marché 11.07 pour la mise en place d'une mission de « contrôle technique » dans le cadre de la conception et la réalisation d'une chaufferie mixte alimentant le réseau de chaleur du SIGERLy, sur la commune de Sathonay-Camp. Pour un montant de 10 500 € HT, sur une durée de 18 mois.
- ☞ **MAPA** : signature le 13 décembre 2011 du marché 11.08 pour la mise en place d'une mission de coordination « sécurité et protection de la santé », dans le cadre de la conception et la réalisation d'une chaufferie mixte alimentant le réseau de chaleur du SIGERLy, sur la commune de Sathonay-Camp. Pour un montant de 3 270 € HT, pour une durée de 10 mois.
- ☞ **MAPA** : signature le 28 décembre 2011, du marché n°11.13, relatif aux services de nettoyage des locaux du SIGERLy, 2^{ème} et 4^{ème} étages, pour un montant de 12 605 € HT par an.
- ☞ **MAPA** : signature le 10 janvier 2012 du marché n°11.12 relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la mise en lumière du quartier du Carré Brulé à Feyzin, pour un forfait provisoire de rémunération de 16 000 € HT, sur 2 mois.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- **PREND ACTE** de ces décisions prises en vertu de la délégation accordée au Président par délibération n°C_2008-04-09/05 du 9 avril 2008.

Date de réception en Préfecture : 07/02/2012

Date d'affichage : 08/02/2012



**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU
LES 20 DECEMBRE 2011 ET 17 JANVIER 2012 EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ N°C_2008-06-25/07 DU 25 JUIN 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Comité des décisions prises par le Bureau lors des séances des 20 décembre 2011 et 17 janvier 2012, en application de la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008 :

N° Délibération	Objet
B-2011-12-20/01	Convention de mise à disposition sur la parcelle cadastrée numéro AB23 par la commune de Sathonay-Camp au profit du SIGERLy en vue de l'exercice de sa compétence production et distribution publique de chaleur.

Pas de délibération pour le Bureau du 17 janvier 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du compte-rendu des décisions du Bureau des 20 décembre 2011 et 17 janvier 2012 citées ci-dessus et prises en vertu de la délégation accordée par la délibération n°C_2008-06-25/07 du 25 juin 2008.

Date de réception en Préfecture : 07/02/2012

Date d'affichage : 08/02/2012



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2012

Le Comité syndical est à nouveau invité, comme chaque année, à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (art. L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les délégués d'examiner l'évolution du budget syndical, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique du syndicat et de sa stratégie financière.

Bien évidemment, le budget 2012 s'inscrira dans le cadre des orientations définies par nos statuts, tout en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement et privilégiant un autofinancement le plus conséquent possible et un effort d'investissement soutenu pour essayer de donner satisfaction à l'ensemble des communes adhérentes.

Lecture du rapport du 1^{er} février 2012 par lequel le Président expose les orientations générales du budget pour l'exercice 2012.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du Débat d'orientation budgétaire.

Date de réception en Préfecture : 07/02/2012

Date d'affichage : 08/02/2012



C-2012-02-01/04

<p align="center">ETAT ANNUEL DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2011</p>
--

Par délibération C-2007-09-26/04, le SIGERLy a mis en place une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L. 1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2.

L'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales précise que « *le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente* ».

La Commission consultative des services publics locaux du SIGERLy s'est réunie le 17 février 2011. Les membres de la Commission ont examiné les points suivants :

- Présentation des comptes-rendus d'activité des concessions gaz et électricité pour l'année 2009 ;
- Présentation des rapports de contrôle des concessions gaz et électricité au titre de l'année 2009 ;
- Les compteurs intelligents : les expérimentations Linky (compteurs électricité) et AMR (compteurs gaz) sur le territoire du SIGERLy ;

- Les principaux impacts de la loi NOME pour l'usager ;
- Le projet de classement du réseau de chaleur de Sathonay-Camp.

Vu le relevé de décisions de la CCSPL du 17 février 2011 annexé à la présente délibération,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Pierre ABADIE, Président

Le Comité syndical

- PREND ACTE du rapport relatif aux travaux réalisés par la CCSPL pour l'année 2011.

Date de réception en Préfecture : 07/02/2012

Date d'affichage : 08/02/2012



C-2012-02-01/05

CONTRIBUTIONS A METTRE EN RECOUVREMENT EN 2012 POUR LES CHARGES DUES PAR LES COMMUNES AU SIGERLy

Le Comité doit se prononcer sur l'ensemble des contributions dues par les communes du SIGERLy telles qu'elles sont recensées dans l'annexe jointe.

La contribution des communes associées, prévue par l'article L.5212-19 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), peut être remplacée, en tout ou partie, par le produit des impôts recouvrés directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal.

Le Comité doit se prononcer sur les contributions définitives. La répartition définitive des charges incombant à chacune des communes membres correspond donc à :

un montant total à recouvrer en 2012 de 14 191 152,47 €.

Cette année les charges sont réparties de la manière suivante :

A. Remboursement des annuités d'emprunts :	
→ part SIGERLy :	556 111,93 €
→ part SYDER :	1 219 515,85 €
B. Transfert de compétence Éclairage Public (part fonctionnement) :	
→ part fixe :	355 880,00 €
→ achat d'énergie :	1 967 811,00 €
→ maintenance :	1 067 640,00 €
→ contribution supplémentaire	164 255,74 €
C. Transfert de compétence Éclairage Public (part travaux) :	
→	2 619 697,29 €
D. Transfert de compétence Dissimulation coordonnée de réseaux	
→	6 229 827,66 €
E. Transfert de compétence Production et Distribution Publique de chaleur	
→	10 413,00 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur : Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ, vice-président

Le Comité syndical

A l'unanimité des membres présents ou représentés

- DECIDE le remplacement de la contribution des communes de 14 191 152,47 € par le produit des impôts recouverts directement au titre de la fiscalité locale sur les contribuables conformément à l'article L.5212-19 du CGCT, sauf décision des conseils municipaux d'inscrire les contributions correspondantes au budget communal, dont la charge définitive est fixée dans le tableau annexé.
- DECIDE l'inscription au budget primitif 2012 du montant de ces contributions en recettes au compte 74748 « participations des communes ».

Date de réception en Préfecture : 07/02/2012

Date d'affichage : 08/02/2012

